



# COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

## Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : [mairie.saessof@wanadoo.fr](mailto:mairie.saessof@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 3 Mai 2021

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire

Membres présents : WOLFF Véronique Adjointe au Maire - HINDENNACH Gérard Adjoint au Maire- BAERMANN Fabrice - DURANDOT Mathieu - KELLER Serge- LECHNER Jean - MULLER Claudia -TRESCHER Sandrine - KRUX Etienne - HEIM Christine - MULLER Cécile - HOENEN Thomas

Conseillers élus : 15 Membre excusés KEITH Hervé (pouvoir à Dominique MULLER), Éric FALK, Adjoint au Maire (pouvoir à HINDENNACH Gérard)  
En fonction : 15  
Présents : 13  
Compte-rendu affiché La séance du Conseil Municipal s'est tenue dans la grande salle de l'Espace Communal afin de respecter les règles de distanciation imposées par la lutte contre la pandémie Covid 19.  
Le 17/05/2021

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 15 mars 2021**

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2021.

Aucune observation particulière n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

### **2. Environnement : Candidature à l'Opération « Commune Nature »**

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse souhaitent mettre à l'honneur les collectivités engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la sauvegarde de la biodiversité.

Dans ce cadre, il est proposé de concourir à la distinction « Commune Nature » en participant à une future campagne d'audit, qui permettra de valoriser le degré d'avancement de la commune dans les pratiques raisonnées d'entretien de ses espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature la « Charte d'entretien et de gestion des espaces communaux publics ».

La commune a déjà participé par le passé aux premiers audits qui lui avaient valu l'obtention de 3 libellules.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'inscrire la commune à l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et biodiversité » mise en œuvre par la Région Grand- Est.
- Autorise le Maire à signer la charte correspondante et toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **3. Avis sur la demande d'une installation classée IPCE à Ingenheim (LGV Est)**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture du Bas-Rhin concernant l'avis à émettre par le conseil municipal à une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, sise INGENHEIM 67270. En complément des travaux réalisés suite au glissement de terrain survenu le 5 mars 2020 le long de la LGV, d'autres travaux importants de terrassement sont nécessaires pour stabiliser l'ouvrage.

Les terres du talus doivent subir un traitement pour garantir la stabilité de l'aménagement. Celles-ci sont excavées, traitées sur les parcelles agricoles voisines et remblayées sur l'aménagement. Le volume de terre restant, estimé à 50 000 m<sup>3</sup>, sera évacué et remplacé par des matériaux de carrière. Le transfert se fera par camions qui rejoindront la RD 421 en traversant les communes d'Ingenheim et Wilwisheim.

Le ban communal de la Commune de SAESSOLSHEIM étant dans le périmètre des 100 m de la RD 421, le Conseil Municipal est sollicité afin que le Conseil Municipal puisse émettre un avis.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

Emet un avis réservé, en raison

- de la nuisance sonore générée par les allers-retours des camions
- des possibles dégradations de la route départementale ou du chemin d'exploitation devant être emprunté pour l'accès au chantier.

### **4. Demande de mise à disposition d'une salle**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un courrier d'une résidente de la commune qui sollicite le soutien de la commune pour un projet personnel : cette personne est prête à dispenser des soins de bien-être aux particuliers à titre gracieux. Pour ce faire, elle sollicite l'accès à une salle appropriée, du matériel et une subvention pour la souscription d'une assurance de responsabilité civile liée à cette activité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande en raison

- de l'absence de local approprié disponible.
- de l'incompatibilité de soutenir cette démarche privée avec les attributions du conseil municipal

Le conseil municipal propose néanmoins que ce projet soit porté par une structure associative locale.

## **5. Stationnement dans l'Impasse Schmitt**

Comme évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2020 et suite au courrier d'un riverain de l'Impasse Schmitt relatif au stationnement de véhicules appartenant à Mr KOEHLING, M. le Maire revient sur les problèmes persistants dans cette rue. Deux courriers ont été adressés récemment à Mr KOEHLING faisant état de non-respect du stationnement dans cette impasse ainsi que l'occupation de places de parking dans d'autres rues du village voire des places de parking privés.

Aucune amélioration notable n'a pu être observée et les voitures continuent à être garées à des endroits gênants pour le voisinage ou stockées en masse sur la propriété mettant en danger la sécurité des foyers en cas d'incendie, surtout pour ceux résidant au fond de l'Impasse.

M. le Maire propose de se rendre une nouvelle fois sur place avec les adjoints, afin de trouver une solution pérenne propice à de bonnes relations de voisinage et de la soumettre au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

## **6. Abri à vélo au groupe scolaire « Les Perdrix »**

### **Achat de stationnement vélo sécurisé et services vélo : Constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes et les Communes concernées**

Dans la mise en œuvre du Schéma des Itinéraires cyclables (Plan Vélo), l'installation de stationnement vélo sécurisés permet d'améliorer la sécurisation des conditions de stationnement des vélos aux abords de structures et lieux publics. Complétés ponctuellement par des bornes de réparation, ces équipements proposent un service aux usagers du vélo et renforcent par la même l'attractivité du territoire en matière d'offre vélo.

De même, l'installation ciblée de bornes de recharge de vélo à assistance électrique est un atout indéniable, qui va venir compléter l'offre de services vélo du territoire.

L'ensemble de ces équipements vont ainsi encourager à la pratique du vélo, en sécurisant le stationnement et permettre une pratique élargie avec la possibilité de pouvoir disposer de plusieurs points de réparation et de recharge sur le territoire.

L'installation de l'ensemble de ces équipements sur le territoire va permettre de présenter un maillage cohérent, et ainsi pouvoir prétendre à des aides financières.

Afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels (au regard des quantités commandées) sur un matériel identique, et de déposer des demandes d'aides financières bénéficiant à l'ensemble des équipements, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la communauté de communes et les communes concernées.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2113-6, L2113-7 et L2113-8 du code de la commande publique relatifs aux groupements de commande

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de stationnements et services vélo,

Vu, le projet d'équipement en stationnement sécurisé et services vélo sur le territoire intercommunal

Considérant qu'il y a lieu de constituer un groupement de commande pour encadrer l'achat et les financements des équipements,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de constituer un groupement de commandes pour l'achat et le financement de stationnement vélo sécurisés et de services vélo , pour Saessolsheim plus précisément : abri couvert avec arceau
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de communes du Pays de Saverne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- Entend que les coûts du marché seront répartis entre les membres du groupement, selon les termes de la convention, déduction faite des éventuelles subventions allouées,
- Prend acte que le groupement de commande est constitué pour la durée d'exécution du marché,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

## **7. Installation de barrières pare-ballons au stade**

M. le Maire présente un devis de l'entreprise NERUAL d'une valeur de 6 105 € HT, en prévision de la demande de l'Union Sportive d'installer des barrières pare-ballons au stade. M. le Maire souhaite solliciter une subvention de la Région Grand-Est, de Jeunesse et Sport et de la Ligue de football, afin de financer une partie de ces travaux de sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de la Région Grand-Est, de Jeunesse et Sport et de la Ligue pour le financement des travaux d'installation de barrières pare ballons estimés à 6 105 € ht,
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférents

## **8. Divers :**

### **8.1 Accueil du Conseil Communautaires le 3 juin**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Communautaires se tiendra le 3 juin à la salle polyvalente de Saessolsheim.

### **8.2 Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin**

M. le Maire revient sur l'organisation des prochaines élections Départementales et Régionales qui se dérouleront le 20 et 27 juin 2021 et notamment sur la campagne de vaccinations des assesseurs du bureau de vote. Il s'agira de fournir à la Communautés de communes du Pays

de Saverne et à la Préfecture du Bas-Rhin un listing des assesseurs qui souhaitent se faire vacciner avant le 20 juin. M. le Maire indique que l'organisation du bureau de vote se fera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **8.3 Courrier de l'Union Sportive de Saessolsheim**

L'Union Sportive de Saessolsheim, au travers d'un courrier adressé aux membres du conseil municipal, sollicite le Conseil Municipal pour améliorer les conditions de la pratique sportive et notamment la mise aux normes des installations mises à disposition par la Commune de Saessolsheim.

L'union sportive souhaite connaître si des travaux de réhabilitation du Club House sont prévus. Du fait de son accession au niveau régional, de nombreux travaux de réhabilitation seraient à prévoir à la fois au stade et au Club House, selon le cahier des charges rédigé par la ligue de football.

M.le Maire explique que les investissements nécessaires à la mise aux normes des infrastructures ne sauraient être portés seuls par le budget communal. Il rappelle que des investissements conséquents ont été réalisés au club house en 2011, puis au stade en 2013 et enfin en 2020 pour les abords du stade. Il précise que les infrastructures actuelles sont à la hauteur des capacités financières de la Commune qui participe déjà au fonctionnement de la structure existante.

M. le Maire rappelle qu'une étude de réhabilitation du club house est prévue au budget 2021 et que les sommes prévues pour les travaux sont celles inscrites dans le budget primitif.

En conclusion et malgré l'absence de présentation d'un projet sportif, collaboratif et durable, les membres du Conseil Municipal proposent à l'Union Sportive de continuer à lui apporter leur soutien à la hauteur des possibilités financières de la commune tout en lui proposant de solliciter une structure voisine disposant d'installations conformes aux prescriptions actuelles édictées par la ligue de football, afin de mutualiser les installations existantes.

### **8.4 Permis de construire :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de permis de construire a été déposée le 30 avril 2021 pour la transformation de tous les bâtiments sis au 16 rue Haute en logements.

### **8.5 Tonte de pelouses**

M. le Maire présente un devis d'une valeur de 4 800 € HT pour la tonte des différents espaces publics de la commune. Ce tarif proposé dépasse les prévisions budgétaires, il ne sera donc pas donné une suite favorable.

Par ailleurs, M. le Maire propose d'effectuer une fauche tardive sur certaines surfaces qui seront identifiées très prochainement.

### **8.6 Autres points**

- M. DURANDOT prend la parole au sujet d'une interrogation concernant une parcelle privée où un certain nombre de planches et autres déchets sont entreposés dans un champ aux abords de Saessolsheim.
- Il s'interroge si la Commune pouvait intervenir sur des parcelles privées pour demander le nettoyage de cette dernière. M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réglementation spécifique sur le domaine privé n'existe pas pour cette situation mais que la création d'une décharge personnelle est interdite.

- M. KELLER Serge informe les membres sur les dangers du croisement de la rue du Châtelet et la rue de l'Eglise. Certains véhicules provenant du nouveau lotissement roulent à une vitesse élevée. M. le Maire propose de modifier le marquage au sol et propose de poser un panneau « cédez le passage » au croisement de ces rues. Une entreprise de signalisation sera sollicitée afin de définir la pertinence de cet aménagement de sécurité.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 7 juin 2021

MULLER Dominique	WOLFF Véronique	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
KRUX Etienne	BAERMANN Fabrice	HEIM Christine	DURANDOT Mathieu
LECHNER Jean	HOENEN Thomas	KEITH Hervé	MULLER Cécile
KELLER Serge	TRESCHER Sandrine	MULLER Claudia	

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.